

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 12.07.03.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 14.01.05 Bulletin 05/02.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été
établi à la date de publication de la demande.*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71 Demandeur(s) : *REMLINGER FRANCOIS — FR.*

72 Inventeur(s) : *REMLINGER FRANCOIS.*

73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : *CABINET VIEL.*

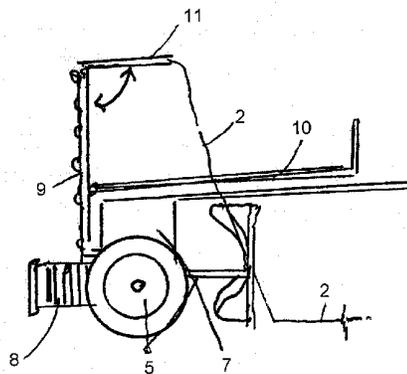
54 DISPOSITIF DE MOTORISATION DES ENGIN DE CULTURE JARDINIÈRE PAR LA FORCE ELECTRIQUE DU
SECTEUR URBAIN.

57 L'invention concerne un dispositif pour la motorisation
des engins de culture jardinière par la force électrique du
secteur urbain.

Il a pour but l'absence de consommation de carburants
liquides et d'occasionner moins de frais d'entretien comparé
à ceux de propulsion thermique.

Ce but est atteint conformément à l'invention en ce qu'il
est prévu sur l'engin de culture jardinière un tambour d'en-
roulement et de déroulement pour un câble fournissant le
courant électrique à l'engin de culture et un mât mobile laté-
ralement par actionnement d'une manivelle pour guider le
câble.

L'organe de transmission de la force motrice est un câ-
ble branché sur une prise de courant force à l'appartement.



DESCRIPTION

L'invention concerne à titre de produit industriel nouveau un dispositif pour la
5 motorisation des engins de culture jardinière par la force électrique du secteur urbain.

Il a pour but l'absence de consommation de carburants liquides et d'occasionner moins
de frais d'entretien comparé à ceux de propulsion thermique.

10 Ce but est atteint conformément à l'invention en ce qu'il est prévu sur l'engin de culture
jardinière un tambour d'enroulement et de déroulement pour un câble fournissant le courant
électrique à l'engin de culture et un mât mobile latéralement par actionnement d'une
manivelle pour guider le câble.

15 L'organe de transmission de la force motrice est un câble branché sur une prise de
courant force à l'appartement.

La culture s'effectue sur un côté de la parcelle. A l'aller, le câble se déploie d'un
tambour pour être posé sur le sol à côté de l'engin. Au retour, le câble s'enroule à nouveau
20 sur le tambour que porte l'engin. Le retour de l'engin peut s'effectuer selon le genre de
culture sur celui de l'aller ou sur un endain jouxtant le précédent.

Dans une variante de l'invention, un sabot tubulaire est prévu à l'extrémité du mât.

25 Un dessin qui est une réalisation de l'invention est annexé au présent mémoire.

En référence au dessin, la figure I représente le chantier d'exploitation d'une parcelle.
La figure II représente les paliers pour le glissement du câble. La figure III est l'engin de
culture vu de côté.

30 En se référant au détails des composants, (1) est la parcelle en exploitation. (2) est le
câble primaire fournissant le courant force. (3) est la prise de courant de l'appartement. (4)
représente des transformateurs et interrupteurs éventuels du courant force. (5) montre
l'engin de culture de la parcelle. (6) montre le palier assurant le glissement du câble
35 fournissant le courant électrique à l'engin de culture (5) formé de 4 barreaux disposés 2 à 2

en croix avec intervalle au centre. (7) est le carter du moteur de propulsion de l'engin de culture. (8) est le tambour d'enroulement et déroulement du câble fournissant la force motrice à l'engin. (9) est un mât mobile latéralement par actionnement de la manivelle (10) pour le changement de côté du câble. (10) est la manivelle qui poussée avant ou arrière agit sur le mouvement de rotation pour la régulation du câble (2). (11) est un sabot tubulaire assurant le glissement sur le sol de l'extrémité du mât (9) et l'écoulement et la répartition uniforme du câble (2) sur le sol.

Les outils pouvant être rattachés à l'engin moteur sont:

- 10 la fraise
- l'appareil de fauche
- la charrue brabant

D'autre part, un balai-brosse pourra être accroché à l'engin permettant le balayage des surfaces empierrées telles que cours et rues.

Revendications

1. Dispositif pour la motorisation des engins de culture jardinière par la force
5 électrique du secteur urbain, **caractérisé en ce qu'il** est prévu sur l'engin de culture
jardinière (5) un tambour d'enroulement et de déroulement (8) pour un câble (2) fournissant
le courant électrique à l'engin de culture (5) et un mât (9) mobile latéralement par
actionnement d'une manivelle (10) pour guider le câble.

10 2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'un** sabot tubulaire (11)
est prévu à l'extrémité du mât (10).

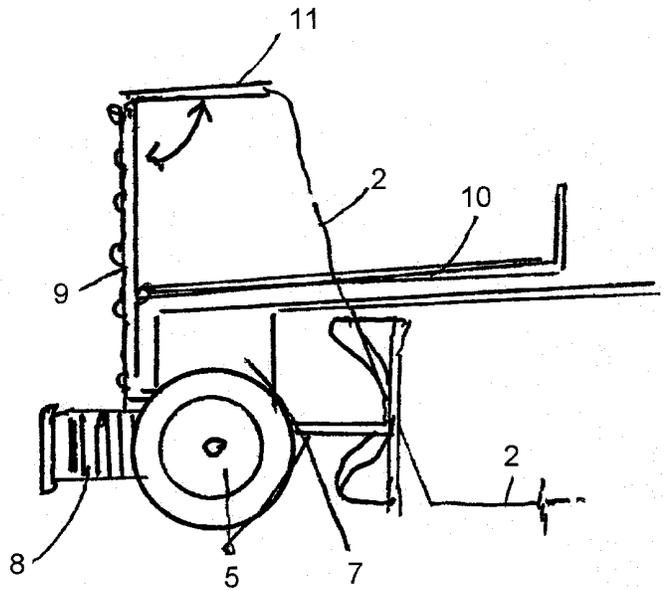
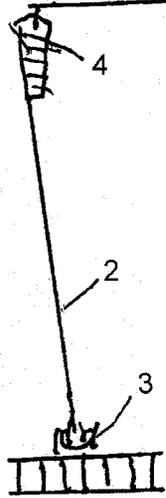
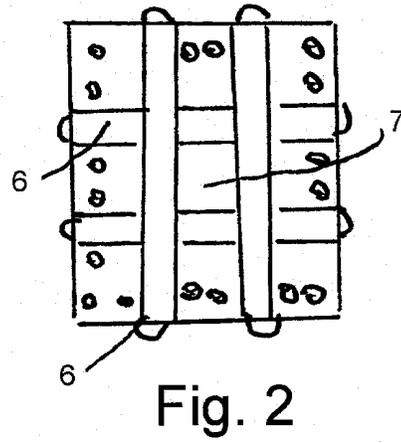
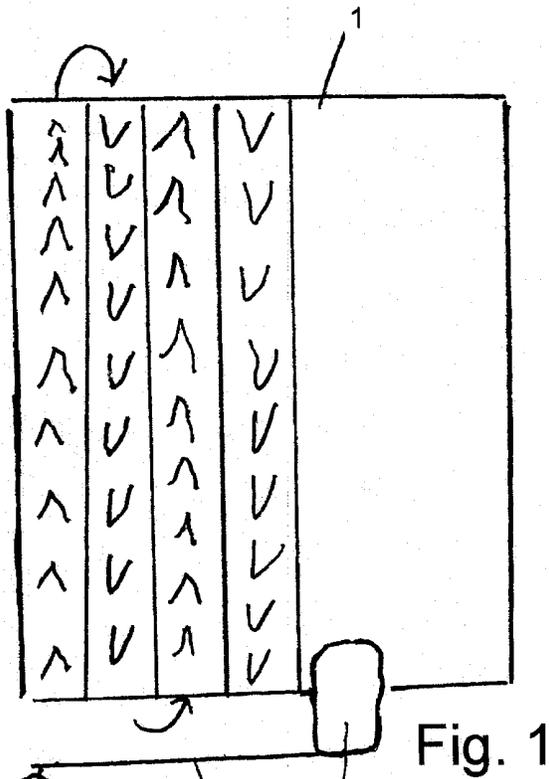


Fig. 3